



Litige avec mon ancienne mutuelle santé

Par **tretout**, le **29/12/2013 à 17:33**

Bonjour,Je viens vers vous pour solliciter votre aide car j'ai un litige avec mon ancienne mutuelle santé. Suite à une augmentation abusive de leur tarif pour ma couverture mutuelle complémentaire santé, je décide de résilier mon contrat par LRAR le 23 novembre 2012. J'avais reçu l'avis d'échéance quelques jours plus tôt, donc hors la loi, mon échéancier allant de décembre à novembre. Le 5 décembre 2012, ils présentent une demande de prélèvement de 103,69 € (correspondant à la 1ère mensualité de ce nouveau tarif) à ma banque. Les ayant informé que je voulais résilier mon contrat, j'ai logiquement fait opposition à ce nouveau prélèvement de 103,69 € le 30/11/2012 avant qu'il ne soit débité de mon compte. Début janvier, je constate sur mon compte bancaire, via internet, qu'ils font une nouvelle demande de prélèvement cette fois ci de 207,38 euros (2 mensualités de 103,69 €). Je fais aussitôt une nouvelle opposition et les informe par LRAR de cesser de présenter des demandes de prélèvements à ma banque. Je reçois le 9 janvier 2013 un courrier de leur part dans lequel ils prennent acte de l'interruption de mon contrat et m'annoncent "solde au 09/01/2013 : 0,00 €". Puis, je reçois en avril 2013 un courrier de leur part avec un chèque de 207,38 euros que j'encaisse vu qu'ils m'informaient que c'était une somme qu'ils me devaient, sans plus de précisions. Vu que 4 mois s'était passés avec leur dernier courrier, je n'ai pas fait le rapprochement avec le dernier prélèvement pour lequel j'avais fait opposition. Ils ont donc fait une grossière erreur de gestion. Puis, il y a une semaine, ils m'appellent pour me dire que je dois leur rembourser cette somme qu'ils m'ont versés à tort. Je tombe des nues et leur dit qu'ils sont un peu léger dans la gestion de leur comptabilité et que je n'ai pas l'intention de leur régler cette somme. Ils me menacent alors de m'envoyer un huissier. Aujourd'hui, j'ai reçu un courrier (simple) d'une société de recouvrement me demandant de bien vouloir régler la somme de 207,38 € avant le 22/12/2013 "afin d'éviter toutes mesures conservatoires et frais inutiles à ma charge". Cette argent, je l'ai dépensé et franchement je ne roule pas sur l'or. Qu'en pensez vous ? Dois-je rembourser cette somme ? Qu'est-ce que je risque ? Un procès ? J'estime que ce n'est pas à moi de subir les

conséquences de leur incompétence en matière de comptabilité.rnrnJe vous remercie pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **29/12/2013** à **22:26**

Bonjour,rnrnEn ce qui concerne les officines de recouvrement, un post-it spécial dans la rubrique DROIT DE LA CONSOMMATION leur est réservé. Lisez ce dossier. Votre demande est donc déplacée de la rubrique Droit Généram ver la rubrique Droit de la Consommation.